

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR



FACULTE DES SCIENCES JURIDIQUES ET POLITIQUES

Dakar, le 18 juin 2026

NOTE D'INFORMATION **(Sur la Sélection des Masters Pro)**

La sélection des étudiants en Masters 1 Professionnels pour le compte de l'année universitaire **2025-2026**, est établie conformément à l'une des résolutions du Conseil académique, en sa séance du **Mardi 05 mai 2026**. Il ressort du Procès-verbal du Conseil, qu' « au moins 20 % des étudiants dans les formations initiales payantes soient exonérés par le biais d'une sélection fondée sur le mérite ».

En conséquence, suivant le critère du « **mérite** » rapporté à l'**effectif des apprenants de l'Institut des Métiers du Droit (IMD)**, les listes de sélection s'établissent comme suit :

